La Banque Laurentienne clôture la vente du portefeuille de prêts syndiqués

MONTRÉAL, le 17 févr. 2026 /CNW/ - La Banque Laurentienne du Canada (« **Banque Laurentienne** ») est heureuse d'annoncer la clôture de la vente précédemment annoncée à la Banque Nationale du Canada (« **BNC** ») de son portefeuille de prêts syndiqués (la « **transaction visant les prêts syndiqués** »). Le solde des prêts syndiqués à la clôture était d'environ 705 millions de dollars, et la contrepartie en espèces versée à la Banque Laurentienne dans le cadre de la transaction comprenait un escompte de 50 millions de dollars sur ce solde. Certains passifs ont également été pris en charge par la BNC. La transaction a été réalisée conformément aux termes de la convention d'achat relative aux prêts syndiqués annoncée le 2 décembre 2025. La clôture de la transaction visant les prêts syndiqués n'était pas conditionnelle à la clôture de la transaction d'acquisition par la BNC des portefeuilles visant les particuliers et les PME de la Banque Laurentienne (la « **transaction visant les particuliers/PME** »), qui devrait être finalisée d'ici la fin 2026, sous réserve de la satisfaction des conditions restantes.

À propos de la Banque Laurentienne

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne s'engage à servir ses clients et à entretenir des relations étroites avec des groupes spécialisés. La Banque Laurentienne exerce ses activités partout au Canada, principalement au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis. Elle saisit les occasions d'affaires là où elle dispose d'un avantage concurrentiel, en misant sur la force des partenariats et la collaboration.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque Laurentienne présente des énoncés prospectifs, tant écrits que verbaux. De tels énoncés figurent dans le présent communiqué de presse et peuvent également être inclus dans les documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou dans d'autres communications, notamment des communiqués de presse et des présentations corporatives. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué peuvent notamment porter sur l'échéancier prévu et la réalisation des transactions ainsi que sur les avantages anticipés découlant de celles-ci. Dans certains cas, l'information prospective peut être repérée par l'emploi de termes ou d'expressions à caractère prospectif tels que « plans », « objectifs », « prévoit », « prévu », « une possibilité existe », « budget », « planifié », « estimés », « perspectives », « prévisions », « projets », « projection », « prospects », « stratégie », « a l'intention de », « anticipe », « croit », ou par des variantes de ces mots et expressions, ou encore par des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « pourraient », « peuvent », « seraient », « devraient », « se produiront » ou « seront réalisés », ainsi que par des expressions similaires ou la forme négative de ces termes. De plus, toute déclaration faisant référence à des attentes, des intentions, des projections ou d'autres caractéristiques d'événements ou de circonstances futurs constitue de l'information prospective.

Les déclarations contenant de l'information prospective ne constituent pas des faits historiques, mais plutôt des attentes, des estimations et des projections de la direction de la Banque Laurentienne à l'égard d'événements ou de circonstances futurs. Ces énoncés prospectifs reposent sur des opinions, des estimations et des hypothèses qui, bien que jugées appropriées et raisonnables par la Banque Laurentienne à la date du présent communiqué de presse, sont assujetties à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité, le rendement ou les réalisations diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent notamment, sans s'y limiter, le risque que les transactions ne soient pas réalisées selon les modalités ou dans les délais présentement envisagés, ou qu'elles ne le soient pas du tout, ainsi que les autres risques décrits plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle de la Banque Laurentienne et dans sa circulaire d'information de la direction datée du 5 janvier 2026, de même que dans les autres documents que la Banque Laurentienne a déposés ou pourrait déposer ultérieurement auprès des autorités en valeurs mobilières, lesquels sont accessibles sous le profil de la Banque Laurentienne sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Si l'un ou l'autre de ces risques ou de ces incertitudes devait se matérialiser, ou si les opinions, estimations ou hypothèses sous-jacentes à l'information prospective s'avéraient inexactes, les résultats réels ou les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans l'information prospective.

Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui y sont exprimés. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une importance indue à ces énoncés prospectifs. En outre, les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse et, sauf si la loi applicable l'exige expressément, la Banque Laurentienne n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement. L'ensemble de l'information prospective contenue dans le présent communiqué de presse est expressément assujettie à la présente mise en garde.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Pour plus d'informations : Frédérique Lavoie-Gamache, Conseillère principale, Relations médias et investisseurs, 438 364-1596, Media@blcgf.ca

https://presse.banquelaurentienne.ca/2026-02-17-La-Banque-Laurentienne-cloture-la-vente-du-portefeuille-de-prets-syndiques